



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de mars à 14h30, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe DAUCHEL.

Présents : M. Philippe DAUCHEL, M. Pierre FROUSTEY, M. Michel CASTETS, M. Serge VIAROUGE, M. Dany JAMMES, M. Sébastien FAISSOLLE, M. Thomas ESPIL, Mme Marie Blanche LABOILLE-MORESMAU.

Absents /Excusés : Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Aurélie SOUBESTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas ESPIL

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 27/01/2025 :

Le compte rendu du comité syndical du 27/01/2025 est approuvé à l'unanimité des présents

1. Étude hydrosédimentaire du lac de port d'Albret : présentation du rapport final par ARTELIA

Rapporteur : Philippe DAUCHEL

Le lac marin de Port d'Albret présente une qualité d'eau variable selon les possibilités de renouvellement qu'offrent les conditions climatiques. La qualité est dégradée en période estivale notamment lorsque les coefficients de marées sont faibles et que la température est élevée : le taux de renouvellement est diminué et le réchauffement de l'eau favorise le développement d'algues et autres organismes consommateurs d'oxygène. La présente étude avait pour objectif de rechercher des solutions d'aménagement qui pourraient améliorer le renouvellement des masses d'eau dans le lac et ainsi contribuer à maintenir une bonne qualité de l'eau.

Dans un premier temps, un état des lieux a été dressé afin d'identifier les différentes problématiques auxquelles le lac est confronté. Cet état des lieux a mis en évidence l'exhaussement des fonds du lac, une faible courantologie et une érosion des berges de l'île centrale.

Dans la suite de l'étude, des solutions d'aménagement pouvant améliorer le renouvellement des masses d'eau du lac ont été recherchées. Ces solutions ont été simulées grâce à l'utilisation d'un outil de modélisation hydraulique, dans le but de quantifier l'efficacité de chacune.

Les solutions d'aménagement qui ont été étudiées sont les suivantes :

- Modification de la gestion hydraulique :
 - rehausse des portes du BPE (augmentation du volume d'eau stocké dans le lac),
 - expérimentation de chasses hydrauliques,
- Modification de la morphologie du lac avec des opérations localisés de dragage.

La présentation, jointe au présent compte-rendu, est réalisée par le bureau d'étude ARTELIA.

Échanges :

Selon le bureau d'études, l'inaction provoquera l'assèchement du lac d'ici 20-30 ans.

L'étude doit être complétée par une estimation du coût d'un dragage. Il est rappelé qu'un dragage partiel très localisé, a été réalisé il y a une vingtaine d'années environ, au niveau du barrage principal d'entrée (BPE).

Qu'advient-il des zostères (espèces naturelles sensibles, dont la préservation contraint les solutions d'aménagement) : il est probable qu'elles disparaissent sans action menée contre l'ensablement.

2. Étude hydraulique du lac de Pinsolle : présentation du rapport final par ARTELIA

Rapporteur : Philippe DAUCHEL

Le barrage de Pinsolle est situé sur la commune de Soustons. Il permet de réguler le niveau d'eau dans l'étang de Pinsolle et le courant de Soustons.

Le SIPA s'interroge sur la possibilité d'améliorer l'écoulement du courant de Soustons au niveau du barrage de Pinsolle. D'une part, l'aménagement envisagé consisterait à supprimer les deux quarts de rond sur le radier de l'ouvrage afin d'augmenter la section.

D'autre part, l'étang de Pinsolle est fortement envasé et un petit chenal s'est formé sur le long de la berge ouest de l'étang. Le SIPA s'interroge donc également sur l'intérêt d'aménager un chenal direct au milieu de l'étang afin de faciliter le passage des écoulements.

Dans le cadre de l'étude, les deux solutions d'aménagements ont été simulées grâce à l'utilisation d'un outil de modélisation hydraulique afin d'en évaluer l'efficacité.

La présentation, jointe au présent compte-rendu, est réalisée par le bureau d'étude ARTELIA.

Échanges :

Les objectifs de l'étude consistent notamment à faciliter le désenvasement du lac de Pinsolle et à améliorer les écoulements du courant de Soustons.

Il est rappelé que le dernier dragage sous la conduite de GEOLANDES remonte au début des années 1990.

Plusieurs suggestions sont émises :

- assécher ponctuellement le lac et le désensabler ?
- accélérer la vitesse de fuite par pompage / refoulement ? Les effets seraient limités aux abords de la pompe selon ARTELIA.

D'autres expérimentations pourraient-elles être étudiées ? Et appliquer sur le lac de Pinsolle ?

Une autre interrogation émise : les ouvrages du practice sont-ils toujours en place ? Le cas échéant, ils doivent être enlevés.

3. OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2025 **DEL 2025 03 02**

Rapporteur : Philippe DAUCHEL

Le Président expose :

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires a été présenté au Comité Syndical, qui a ensuite tenu un débat sur ces orientations budgétaires pour l'année 2025.

Sur proposition du rapporteur, le comité syndical délibère et décide à l'unanimité de :

PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025.

**4. OBJET : Golf de Pinsolle : validation du projet de requalification du parking
DEL 2025 03 03**

Rapporteur : Philippe DAUCHEL

Dans le cadre du contrat de DSP, le SEIPA doit solliciter l'accord du SIPA pour réaliser tous travaux d'investissement (travaux nécessaires à la remise en état, à la modernisation, à l'amélioration ou à l'extension des installations sportives et autres ouvrages et équipements). Le principe des investissements et leur planning de réalisation sont soumis en amont de leur réalisation, à la validation express de l'autorité concédante et ce conformément aux articles 22, 23, 47 et 52 de cette concession de service public.

Le SEIPA, par courriel du 22 janvier 2025, sollicite l'autorisation du SIPA pour réaliser des travaux de requalification du parking actuel du golf de Pinsolle. Une étude hydraulique sur l'emprise du parking et un devis de travaux ont été produits. Des compléments d'information ont été sollicités pour pouvoir appréhender le projet et répondre à la demande.

Après renseignements, il n'y aurait pas d'autres travaux d'accompagnement sur cette opération.

Étude hydraulique réalisée, rapport d'étude du 10 janvier 2025. INGEAU Conseils.

Devis LAUSSU du 15 janvier 2025 pour les travaux de requalification du parking existant d'un montant de 77 907,67 € HT ou 93 489,20 € TTC.

A noter que le revêtement de sol du parking serait en enrobé noir non drainant.

Échanges :

M Dauchel indique qu'une réunion de travail sur ce projet s'est tenue en amont du présent comité syndical, réunion constructive qui a permis de convenir d'adaptations à apporter au projet. Il a également été convenu qu'une seconde entreprise serait consultée sur la base d'un nouveau projet de requalification du parking moins ambitieux.

Sur proposition du rapporteur, le comité syndical délibère et décide à l'unanimité de :

VALIDER le projet de requalification proposé pour le parking. Les devis correspondants seront à produire au SIPA.

**5. OBJET : Constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché public assurances
DEL 2025 03 04**

Rapporteur : Philippe DAUCHEL

Les contrats d'assurance souscrits par la Commune de SOUSTONS pour les dommages aux biens, la flotte automobile, la responsabilité civile et la protection juridique arriveront à leur terme le 31 décembre 2025. Il convient par conséquent de mettre en œuvre la procédure nécessaire à son renouvellement.

Conformément au mode opératoire mis en place lors du renouvellement de ce contrat en 2021, il semble opportun de constituer un groupement de commandes entre la commune de Soustons, le CCAS de Soustons, et le SIPA.

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun de s'associer et de constituer un groupement de commandes, conformément à la faculté offerte par l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de SOUSTONS, du CCAS de SOUSTONS et du Syndicat Intercommunal de Port d'Albret de se regrouper afin d'optimiser la passation des marchés de prestations de service d'assurances,

CONSIDÉRANT la convention constitutive ci-jointe qui définit, conformément à l'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique, les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et qui désigne la commune de SOUSTONS coordonnateur du groupement,

CONSIDÉRANT que la commission d'appel d'offres spécifique à ce groupement de commandes, chargée de l'attribution des marchés publics, est désignée selon les règles énoncées par l'article L1414-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du rapporteur, le comité syndical délibère et décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Soustons, le CCAS de Soustons et le SIPA pour les prestations d'assurance.
- **AUTORISER** M le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes (projet joint en annexe).
- **DESIGNER** M DAUCHEL Philippe comme membre titulaire et M FAISSOLLE Sébastien comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres instituée dans le cadre de ce groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

6. Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

Date	Fournisseur	Libellé	Montant TTC
10/02/2025	Agrivision	Tronçonneuse	744 €
03/03/2025	Portalet	EPI agents	1 749,48 €
30/01/2025	Dipland	Cornière fixation cric	432 €
28/01/2025	Sopecal	Entretien local	496,94 €
29/12/2024	Sudelec	Automatisme BPE	40 391,34 €
06/01/2025	Secatelec	Automatisme BPE	9 602,10 €
	Digital max	Abonnement/prestation	482,40 €
23/12/2024	Artelia	Etude hydraulique complémentaire sur l'aménagement du barrage de Pinsolle	4 650 €
22/02/2025	JM Luro	Etude de sol "mole"	3 816 €
27/01/2025	JM Luro	Etude proposition remplacement rideau de palplanches "mole"	15 984 €
21/01/2025	Armar	Cric/crémaillères	5 772 €
21/01/2025	Lavignotte	Désensablement digue Sud	12 336 €
10/02/2025	Yesss électrique	Groupe électrogène mono/tri	1 733,30 €
14/12/2024	Aspho	Caces/habilitation électrique	1 770 €
27/02/2025	Csf	Caces/habilitation électrique	608,04 €

7. Questions diverses

Informations :

Reconstruction structure palplanches et tirants du môle entre BPE et PAF, lancement consultation.
Envisager la commande prestation ingénierie CERENIS, remplacement des portes du barrage de dérivation.
avis DDTM 40 police de l'eau ? Réparation provisoire des portes lors de la mise à sec pour la pêche de Migradour.
Participation SIPA raid ado MACS du 25 04 2025.
Recrutement provisoire M. Planté Stéphane (en remplacement de Guillaume Darmaillac en arrêt de travail).
Entretien des berges de la dérivation en régie.
Attente subvention éradication herbe de la pampa.FEADER 2023.
Dossier transfert SIPA, documents produits à MACS, prochain RDV avec EGIS le 15 04 2025.
PAF remise en place porte et groupe hydraulique début avril (ARMAR et VHM).
Demande M. Griffoin, attente avis DDTM DML sur obligation d'incidence NATURA 2000.
Refonte tableau de commande du BPE, travaux en cours avec DATA et caméra sur les mêmes bases que le barrage de Soustons (SUDELEC) et contrôle depuis smartphone. Opérationnel en avril.
Accord visite UPRSP samedi 12 avril, île.
Accord M.Balestra ,wateyteu, championnat de France longue distance sur le lac 26 et 27/07/2025.
Journée triathlon en octobre.
Demande bouées barbecue motorisées M. Saint Aubin, refusée.
Décapage sable le long digue sud en avril (entreprise Lavignotte).
Arasement coquille sur le lac en mai (entreprise SLAT)
Abandon de la procédure administrative de compétence sur la gestion du barrage de Soustons (cabinet Seban).
Géomètre Ledun et Bonnet, mise à jour plan parcellaire 2022 de propriété du SIPA dans le cadre du transfert à MACS (production en avril 2025). 1 446 € TTC.

Autres points abordés :

Monsieur Faissolle interroge le Président sur l'avancement du projet de transfert du SIPA à MACS. Il lui ai indiqué qu'une réunion s'est tenue en date du 10 mars pour préciser les problématiques à étudier et le calendrier dans la perspective d'un transfert effectif au 31 décembre 2025.

Monsieur Faissolle souligne l'enjeu du foncier appartenant au SIPA sur Soustons, et demande à ce que la commune de Soustons soit associée aux différentes réunions. Le Président confirme que cela sera bien le cas dès la prochaine réunion.

La prochaine réunion SIPA-MACS se tiendra le 15 avril 2025 à 10h00 aux ateliers du SIPA, en présence des représentants EGIS mandatés par MACS pour réaliser un audit des biens, des moyens et financier du SIPA.

Le secrétaire de séance
Thomas ESPIL



Le Président
Philippe DAUCHEL

